

Numéro 75

Septembre | Octobre 2022

MESSAGE DE LA MAIRESSE

Bonjour à tous,

Septembre est déjà à nos portes! Cela signifie habituellement la fin des vacances, le retour de la routine. Nous nous consolons généralement avec l'arrivée des couleurs et des activités traditionnelles de l'automne telles que les vendanges et les visites aux vergers. Comme notre municipalité regorge déjà de tous ces beaux attraits, nous pouvons nous compter chanceux. Les couleurs y sont à l'année, mais à l'automne la route redouble de splendeurs. De plus, depuis quelques années, Dame Nature étire ses chaleurs et son soleil souvent jusqu'à la mi-octobre. Profitons-en!

Dans le même ordre d'idée, cette version de *La Voie Municipale* vous offre une panoplie d'activités organisées par nos précieux comités. Je vous invite à y participer en aussi grand nombre qu'à l'habitude. Encore une fois, je tiens à souligner l'implication dévouée et constante de tous leurs membres bénévoles. Merci!

Dans les dernières parutions, le manque de ressources humaines fut un sujet trop récurrent. Je suis donc heureuse de vous mentionner que notre équipe se complète petit à petit et que tous les postes vacants, hormis celui du directeur des services techniques et des travaux publics, sont comblés. Dans les deux derniers mois nous avons accueilli des gens dévoués, compétents et débrouillards qui se joignent à l'équipe dynamique, efficace et persévérante en place. Les différents projets (routes, préparation hivernale, maximisation des subventions, etc.) voient le jour. Nous allons enfin vers l'avant!

Sur ces mots, je vous laisse explorer les nouvelles municipales qui suivent et je vous souhaite un bel automne!

Caroline Rosetti, mairesse

Prenez note que le courriel de la mairesse sera dorénavant maire@municipalite.saint-armand.qc.ca



MESSAGE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE RAMONAGE DE CHEMINÉE

Faites ramoner votre cheminée au moins une fois par année et selon la qualité et la quantité du bois brûlé. Il est recommandé de faire le ramonage au printemps, car les dépôts sont encore secs, donc plus faciles à déloger. De plus, si le ramoneur vous signale un prob-



lème, vous aurez également le temps de faire faire les réparations nécessaires avant l'hiver.



Les bûches de ramonage ou les additifs chimiques ne doivent jamais remplacer un ramonage professionnel. Ces produits éliminent seulement une partie des dépôts de créosote. Seul un ramoneur professionnel peut les éliminer efficacement.

PRÉPAREZ-VOUS EN CAS D'INCENDIE

Si un incendie survenait chez vous, vous auriez moins de 3 minutes pour évacuer votre maison en flammes. Pour y arriver, vous devez :

Préparer un plan d'évacuation

Votre plan d'évacuation doit comprendre :

- les sorties de secours (porte principale, fenêtres, porte-patio);
- 2 trajets par pièce pour se rendre aux sorties de secours;
- le point de rassemblement, situé à l'extérieur et accessible en toutes saisons;
- l'emplacement des avertisseurs de fumée, de monoxyde de carbone (CO) et des extincteurs portatifs.

Comment faire un exercice d'évacuation

- Réfléchissez à un scénario d'incendie possible;
- Choisissez la date et l'heure de votre exercice d'évacuation et l'emplacement fictif, dans la maison, où débuterait l'incendie:
- Vérifiez le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée avant de faire votre exercice d'évacuation. S'ils sont branchés à une centrale de surveillance, informez d'abord votre fournisseur avant de les faire sonner. Assurez-vous que vos sorties de secours sont dégagées de tous obstacles (objets encombrants, neige).

Faites un exercice d'évacuation au moins 2 fois par année, lors de la vérification du bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée, avec toutes les personnes habitant sous votre toit, en suivant les étapes suivantes:

- faites sonner l'avertisseur de fumée:
- activez une minuterie pour connaître le temps de votre évacuation;
- évacuez votre maison, selon votre plan d'évacuation, en essayant de le faire en moins de 3 minutes;
- une fois à l'extérieur, rendez-vous au point de rassemblement.

Matthew Grenia, Directeur Service de sécurité incendie Saint-Armand et Pike River

Votre sécurité est notre priorité

Semaine de la prévention des incendies 9 au 15 octobre 2022

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TO

POINTS IMPORTANTS À SE RAPPELER

Au cours des prochains mois, la municipalité portera une attention particulière au règlement de zonage 154-21, plus spécifiquement en ce qui concerne la visibilité des rues du territoires aux intersections, ainsi que la hauteur des clôtures, murets et qu'à l'entretien des haies en bordure des rues.



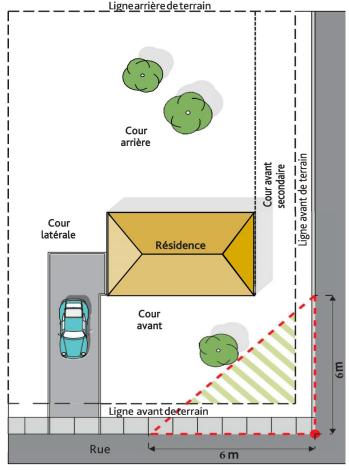
RÈGLEMENT POUR VOS HAIES, CLÔTURES ET MURETS

Une clôture, un muret et une haie ne peuvent être érigés:

- à moins de 1,50 mètres de toute borne-fontaine;
- à moins de 60 centimètres de toute emprise d'une voie de circulation.

La hauteur de votre clôture, muret ou haie ne doit pas excéder **1,25 mètre au niveau de la marge de recul avant**. Entre le niveau de la marge de recul avant et la ligne arrière de votre lot, la hauteur est de 2 mètres. Cependant, la hauteur maximale autorisée pour une haie est de 2,40 mètres.

Pour tous les immeubles municipaux, les établissements industriels et les usages agricoles, la hauteur maximale est de 2,50 mètres.



Triangle de visibilité Limites du terrain

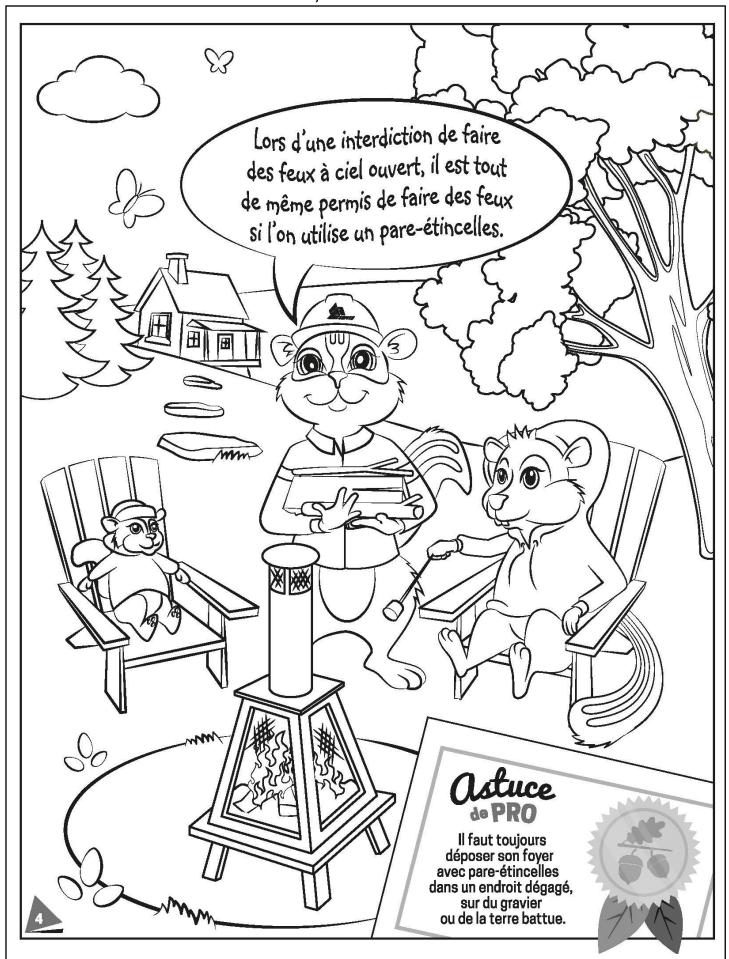
LA VISIBILITÉ AUX INTERSECTIONS

La visibilité aux intersections de rues est primordiale pour assurer la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes.

En tout temps, les terrains situés à l'intersection de deux rues doivent comporter un triangle de visibilité exempt de tout obstacle plus élevé qu'un mètre de hauteur mesuré à partir du niveau de la rue.

Ce triangle doit avoir six mètres de côté au croisement des rues; il est mesuré à partir du point d'intersection des deux lignes d'emprise de rue ou de leur prolongement.

Une entrée de cour, de garage et de stationnement est interdite à l'intérieur de ce triangle de visibilité.



Mots cachés

EN CAMPING

E R A T G T R P S В T A Ε E R C A Ε D 0 C 0 В A R N N 0 P В T Ε F U L N L C A U I A F E Ρ Α S E Τ A A V Α N L M R C C Ī Н Α U D N P F L C A A A Ī Ε C R U E L F T L Ī A H M S U 0 T T E E R R 0 L E E N E Ε S F F R Τ G 0 H U В В 0 Τ Ε E L L В V 0 Ī Ε 0 L R A Α E E C C U Ε U Ρ 0 U R N R R Τ R G T V S D Н H E A E A N E E Ε Τ R C R C R A A N D Ε Т N U Ε E P U 0 L Α C U C F 0 A A E R N 0 S A Н N 0 N Е C Ε Ε Ε G U R C A U D R

Chaudière Bois Bougie Corde Branche Couverture Butane Eau **Famille** Cabane Camping Feu Canif Fleur Canot Forêt Carte Gourde Chalet Guitare Chaloupe Hache Hamac Chanson





NOUVELLES DU CARREFOUR CULTUREL

Les Mandataires, en spectacle le 25 septembre 2022 à l'église Saint-Philipe, Philipsburg, à midi pour un pique-nique musical. Apportez votre lunch et vos chaises.

Le groupe rock Les Mandataires a été créé en 2013 par des employés du Curateur public du Québec qui souhaitaient partager leur passion pour la musique, en jouant sans prétention à l'heure du lunch. Aujourd'hui le groupe est composé des musiciens suivants : Danye Charbonneau (clavier et voix), Craig Blanchard (basse et voix), Igor Marincic (guitare et voix) et François Bellemare (batterie et voix). Le répertoire comprends des pièces d'artistes qui ont connu du succès depuis 1970 comme David Bowie, Pink Floyd, U2, Santana, Charlotte Cardin, Harmonium, Midnight oil, Doobie Brothers, Prince, Nirva-



na, Radio Head, Depeche Mode,The Police, Talking Heads et bien d'autres.



NOUVELLES DU COMITÉ MADA



SCRABBLE COLLECTIF, SESSION D'AUTOMNE TOUS LES VENDREDIS À 13 h 30 DU 16 SEPTEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2022

symbolisme du moyen âge et d'en appliquer le sens à la compréhension des

Une belle nouvelle de votre comité MADA. Une session d'automne de Scrabble collectif sera offerte à tous. Dès le 16 septembre 2022 à 13 h 30, venez vous amuser au 444, ch. Bradley (Le centre communautaire de Saint Armand). Il s'agit d'une activité pour tous les âges. Le matériel sera fourni, y compris le café et les collations. Pour plus d'informations, veuillez contacter monsieur Jean-Claude Viau par Facebook (Messenger).

Apprenons de nouveaux mots, rencontrons nos voisins avec un jeu de Scrabble collectif! Au plaisir de tous vous retrouver dans quelques semaines.

Le comité MADA est toujours à la recherche de bénévoles. Si vous avez un peu de temps à donner, veuillez contacter info@municipalite.saint-armand.qc.ca

NOUVELLES DU COMITÉ DES LOISIRS ET SPORTS



CANDIDATS RECHERCHÉS

COMITÉ MUNICIPAL DE PRÉVENTION: Le rôle du Comité municipal de prévention sera de comprendre ces recommandations et de les présenter au conseil municipal, de même que les actions devant être mises en priorité, pour le quai et toutes les autres infrastructures municipales.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES FINANCES: Le comité consultatif sur les finances est mandaté par le conseil municipal pour donner des avis et faire des recommandations sur toutes les questions touchant les finances municipales, les budgets annuels, le programme d'immobilisations et les prévisions financières à la demande du conseil. Conformément à ce mandat, les membres du comité étudient et formulent leurs recommandations au conseil, notamment sur la planification financière, l'élaboration et le suivi budgétaire, l'étude des revenus et des dépenses, l'utilisation de l'excédent de fonctionnement et les investissements en immobilisations.



COMITÉ MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) : Vous cherchez à faire du bénévolat et le bien-être de nos citoyens aînés vous tient à coeur.



COMITÉ DU CARREFOUR CULTUREL : Vous avez un intérêt pour la culture et aimez travailler en équipe.

Si devenir membre d'un de ces comités vous intéresse, veuillez faire parvenir votre nom et/ou curriculum vitae à l'adresse suivante : info@municipalite.saint-armand.qc.ca

Pour visualiser tous les appels de recherche de candidatures complètes, rendez-vous sur le site internet de la municipalité à <u>www.municipalite.saint-armand.qc.ca</u>



DATES À RETENIR

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Mardi, 6 septembre -19 h 30 Lundi, 3 octobre - 19 h 30 Lundi, 7 novembre - 19 h 30

LES SERVICES MUNICIPAUX SERONT FERMÉS :

Lundi, 5 septembre - Fête du Travail Lundi, 10 octobre - Action de grâce Les <u>séances ordinaires</u> du conseil sont maintenant en <u>présentiel</u> au centre communautaire, 444, chemin Bradley, Saint-Armand

RAPPEL—POSITIONNEMENT DES BACS

Pour éviter le bris des bacs, nous vous demandons de les positionner correctement, soit les roues vers la maison et l'ouverture du couvercle vers la rue.



Merci de votre compréhension, La Direction



RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX



Selon la règlementation municipale et la nouvelle règlementation provinciale, nous tenons à rappeler que les chiens doivent toujours être tenus en laisse ou attachés lorsqu'ils sont à l'extérieur, particulièrement lors des promenades.

De plus, une <u>licence</u> au coût de 10 \$ est requise pour votre « toutou » pour son droit de résidence sur le territoire de la municipalité. Ce montant apparaîtra sur votre compte de taxes lors de son enregistrement à la municipalité.



Finalement, il est du devoir du promeneur du chien <u>d'enlever ou de nettoyer</u> les matières fécales laissées sur le terrain des propriétés publiques et privées.



Suivez-nous sur notre page Facebook **Municipalité de Saint-Armand** pour toutes les informations concernant les séances du conseil tenues en présentiel à la salle du Centre communautaire au 444, chemin Bradley, Saint-Armand.

Prochaines dates de tombée pour La Voie Municipale 13 octobre 2022 et le 15 décembre 2022 - 16 h